

MOT DU MAIRE / MAYOR'S WORD

Bonjour à tous,

Pandémie de Covid-19:

Il y a présentement un certain ralentissement dans la progression de cette terrible maladie et particulièrement en Estrie et c'est tant mieux. Cependant cela ne veut pas dire que nous devons relâcher les mesures de protection pour nous protéger. En effet, nous devons continuer à porter un couvre visage, s'assurer d'une distanciation de deux mètres entre les personnes et continuer de se laver les mains avec du savon très fréquemment. Nous protéger c'est également protégé toute notre communauté. Plusieurs d'entre nous utilisons des lingettes désinfectantes. Par contre, nous informons que si vous en disposez en les jetant dans les toilettes, vous vous exposez à des bris importants de vos installations sanitaires, lesquels peuvent vous occasionner des dépenses très onéreuses. Simplement en disposer dans vos bacs à déchets.

Juin est le mois de l'eau:

Comme l'a indiqué si justement le ministre de l'Environnement et des Changements climatiques, M. Benoit Charette, chaque jour nous consommons individuellement des centaines de litres d'eau, sans compter l'eau utilisée pour produire des biens et de la nourriture. C'est pourquoi, en partenariat avec le Gouvernement du Québec, le Regroupement des Organismes des Bassins versants a dévoilé la mouture, 2020 du mois de l'eau, une édition entièrement numérique dédiée à la protection de l'eau. Nous sommes tous invités à joindre le mouvement en naviguant sur « moisdeleau.org » pour découvrir toutes les activités et même d'en proposer.

Accès au mont Foster et à la Tour des scouts:

Au cours de la dernière année, des ententes sont intervenues avec les promoteurs du mont Foster, La Municipalité et Corridor appalachien. Ces derniers ont acquis la majorité du territoire afin de le convertir en conservation. Avant de pouvoir consentir à donner accès aux sentiers et à la Tour, ils doivent continuer à caractériser l'ensemble du territoire, afin de s'assurer de la protection de la flore et de la faune, en plus de la solidité des infrastructures. Tout au cours de la période estivale, ces différentes inspections et aménagements auront lieu. Donc, jusqu'à ces travaux soient complétés, l'accès à la montagne est strictement interdit. D'ailleurs, des panneaux indicateurs sont affichés à cet effet. De plus, le Ministère de l'Environnement et des Changements climatiques n'a pas encore émis son Certificat d'Autorisation, pour l'ensemble des travaux à y être réalisés.

Résidences de tourisme:

Nous désirons vous rappeler que notre règlement concernant la location de résidences de tourisme est présentement en vigueur. Afin d'opérer ce genre de location, vous devez obtenir le permis

(suite en page 2)



Jacques Drolet et son épouse Louise Godin Drolet

Greetings to you all,

Covid-19 pandemic:

There is currently a certain slowdown in the progression of this terrible disease, particularly in the Eastern Townships, and that's a good thing. However, this does not mean that we should let down our guard. We must continue to apply protective measures to stay safe! In fact, we must continue to wear a face mask, maintain a safe distance of two metres and continue to wash our hands with soap very frequently. Protecting ourselves is also protecting our entire community. Many of us use disinfectant wipes. However, if you dispose of them by throwing them down the toilet, you expose yourself to major breakdowns of your sanitary facilities, which can be very expensive. Simply dispose of them in your garbage bins.

June is water month:

As the Minister of the Environment and Climate Change, Mr. Benoit Charette so rightly pointed out, every day we individually consume hundreds of litres of water, not counting water used to produce goods and food. This is why, in partnership with the Government of Quebec, the Regroupement des Organismes des Bassins Versants has unveiled the 2020 edition of Water Month, an entirely digital edition dedicated to water protection. We are all invited to join the movement by visiting "moisdeleau.org" to discover all the activities and even propose new ones.

Access to Mount Foster and the Scout Tower:

Over the past year, agreements have been reached with the promoters of Mount Foster, the Municipality and Appalachian Corridor. The latter have acquired most of the territory in order to convert it into a conservation. Before they can agree to provide access to the trails and the Tower, they must continue to characterize the entire territory to help protect the flora and fauna, and ensure that the infrastructure is adequate. These various inspections and developments will take place throughout the summer. Until this work is completed, access to the mountain is strictly prohibited. Signs are posted to this effect. In addition, the Ministry of the Environment and Climate Change has not yet issued its Certificate of Authorization for all the work to be carried out there.

Tourist residences:

We wish to remind you that our by-law concerning the rental of tourist residences is currently in force. In order to operate this

(Continued on page 2)

MOT DU MAIRE / MAYOR'S WORD

approprié auprès de la Municipalité en contactant notre Inspecteur Municipal, M. Ferland. Les conditions reliées à un tel permis sont décrites dans ce bulletin. Nonobstant que le règlement soit déjà en vigueur, le Conseil a statué d'un délai de grâce jusqu'au 1er juillet prochain, avant que des avis d'infraction soient émis. Nous vous rappelons que l'amende minimum pour une opération sans permis est de 500 \$ par jour.

Matières résiduelles:

À maintes reprises au cours des derniers mois, nous vous avons rappelé l'importance de respecter les consignes concernant le contenu de nos différents bacs. En particulier, il nous faut être très vigilants avec notre bac bleu, pour le recyclage. Le coût à la tonne, qui était de \$26.00 en 2018, fut augmenté à \$70.00 en 2019 et depuis le 1er janvier à \$85.00. Tel que nous vous l'avons annoncé dernièrement, ce coût pourrait être encore augmenté de \$35.00, si le pourcentage de rejet ne s'améliore pas. Vous trouverez ci-après le descriptif de ce que vous devez inclure dans les différents bacs. Il est impératif que tous suivent ces directives, car cela représentera des économies pour tous.

24 juin et 1er juillet:

Veuillez prendre note que les bureaux de l'Hôtel de Ville seront fermés le jour de la Fête nationale du Québec le 24 juin et pour la fête du Canada les bureaux seront fermés le vendredi le 3 juillet, plutôt que mercredi le 1er juillet.

Au nom de tous vos élus et des membres de l'administration, nous vous souhaitons de passer un excellent été, mais continuons de nous protéger.

Jacques Drolet, maire

type of rental, you must obtain the appropriate permit from the Municipality by contacting Mr. Ferland, our municipal inspector. The conditions related to such a permit are presented in this bulletin. Notwithstanding the fact that the by-law is already in force, Council has decided to grant a grace period until July 1st before violation notices are issued. It is worth recalling that the minimum fine for operating without a permit is \$500 per day.

Residual materials:

On many occasions over the past few months, we have reminded you about the importance of respecting instructions concerning the contents of our various bins. In particular, we must be very vigilant with our blue recycling bin. The cost per ton, which was \$26.00 in 2018, was increased to \$70.00 in 2019 and since January 1st it is \$85.00. As we recently announced, this cost could be increased by a further \$35.00 if the percentage of rejects does not improve. You will find below a description of what you need to include in the different bins. It is imperative that everyone follow these guidelines as it will represent savings for us all.

June 24th and July 1st:

Please note that City Hall will be closed on June 24th for the Fête nationale du Québec and on Canada Day the offices will be closed on Friday July 3rd, instead of Wednesday July 1st.

On behalf of all your elected officials and members of the administration, we wish you an excellent summer. Please continue to stay safe.

Jacques Drolet, mayor

URBANISME / URBAN PLANNING

**Demande de permis
de rénovation**

20\$

**Travaux réalisés
sans permis**

649\$

***500\$ d'amende
+ les frais de cour**

**Renovation permit
application**

\$20

**Works without
a permit**

\$649

***Fine of \$500
+ court fees**

LE SAVIEZ-VOUS?

Depuis 2020, une application plus rigoureuse de la réglementation municipale est effectuée. Vous planifiez un projet? Vous voulez réaliser des travaux d'une quelconque nature sur votre propriété? De la machinerie est nécessaire pour réaliser vos travaux? Un appel ou un courriel pourrait vous éviter les inconvénients reliés au non-respect de la réglementation en vigueur :

Exemple d'un cas : Construction réalisée trop près des limites de terrain, sans permis

Conséquences :

1. Amende de 500\$ + les frais de cour
2. Inadmissibilité à une dérogation mineure
3. Frais engagés pour la démolition ou le déplacement du bâtiment + les permis obligatoires pour ces travaux

Tous types de travaux peuvent être visés par les mêmes conséquences. Planifiez d'avance et effectuer une vérification auprès du Service d'urbanisme aux coordonnées suivantes :

450-242-2704

inspection@bolton-ouest.ca

DID YOU KNOW?

Since 2020, a more rigorous application of municipal by-laws is carried out. You are planning a project? You wish to do any kind of works on your property? Machinery is essential to do the works? Placing a call or sending an email could allow you to avoid any inconvenience related to not complying with the regulation:

Case example: Construction too close to the property limits, without a permit

Consequences :

1. Fine of \$500 + court fees
2. Ineligibility to apply for a minor exemption
3. Expenses incurred to demolish the construction or to move the construction + mandatory permits to do the works

Any type of works may be affected by the same consequences. Plan ahead and make sure to check with the Town planning Department at the following contact details:

450-242-2704

inspection@bolton-ouest.ca

AVIS IMPORTANT / IMPORTANT NOTICE

Connaissez-vous le règlement d'application de la loi sur l'encadrement des chiens?

Le 3 mars 2020 entrant en vigueur le Règlement d'application de la Loi sur l'encadrement des chiens qui avait été annoncé en décembre dernier par le gouvernement du Québec.

Mesures applicables pour tous les chiens du Québec:

- Dans un endroit public (ex. un chemin), un chien doit être en tout temps sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser;
- Dans un endroit public, un chien doit être tenu au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,85 m;
- Chien de 20 kg et plus: port d'un harnais ou d'un licou en tout temps sur les lieux publics;
- Enregistrement obligatoire auprès de la Municipalité dans les 30 jours suivant l'acquisition du chien (médaille : 20\$)

Au domicile du propriétaire:

- Interdit de laisser un chien déclaré potentiellement dangereux en présence d'un enfant de 10 ans ou moins sauf s'il est sous supervision constante d'une personne âgée de 18 ans ou plus;
- Un chien déclaré potentiellement dangereux doit être gardé au moyen d'un dispositif qui l'empêche de sortir des limites d'un terrain privé qui n'est pas clôturé;
- Une affiche doit être placée à un endroit permettant d'annoncer à la personne qui se présente sur le terrain la présence d'un chien déclaré potentiellement dangereux.

Are you aware of the regulation for the application of the law on the supervision of dogs?

On March 3rd, 2020, the regulation for the application of the law on the supervision of dogs entered into force that was announced last December by the Government of Quebec.

Measures applicable to all dogs in Quebec:

- In a public place (for example a path), a dog must be under the control of a person capable of controlling it at any time;
- In a public place, a dog must be kept on a leash with a maximum length of 1.85 m;
- Dog weighing 20 kg or more: wearing a harness or halter at all times in public places;
- Registration required with the municipality within 30 days of acquiring the dog (medal: \$20)

At the owner's residence:

- It is forbidden to leave a dog declared potentially dangerous in the presence of a child 10 years old or less unless it is under the constant supervision of a person aged 18 years or more;
- A dog declared potentially dangerous must be kept by a device which prevents it from going outside the limits of an unfenced private property;
- A poster must be placed in a place to announce to the person on the ground the presence of a dog declared potentially dangerous.

ENVIRONNEMENT / ENVIRONMENT

**TA BONBONNE VIDE
ÇA VA À
L'ÉCOCENTRE !**

EN CETTE SAISON DES BBQ, AMENÈNE TA
BONBONNE DE PROPANE VIDE À L'ÉCOCENTRE
RÉGIONAL DE COWANSVILLE

MRC BRÔME-
MISSISQUOI CA

The poster features a central illustration of a white propane tank inside a circular frame, set against a teal background with white and light blue diagonal stripes. Below the tank, there is a small illustration of a barbecue grill with two dollar signs above it, indicating a reward or discount. The text is in white and teal, providing information in both French and English.

**YOUR EMPTY
TANK GOES TO THE
ECOCENTER !**

ENJOYING BBQ THIS SUMMER? BRING YOUR
EMPTY TANK TO THE REGIONAL ECOCENTRE
LOCATED IN COWANSVILLE

MRC BRÔME-
MISSISQUOI CA

The poster features a central illustration of a white propane tank inside a circular frame, set against a teal background with white and light blue diagonal stripes. Below the tank, there is a small illustration of a barbecue grill with two dollar signs above it, indicating a reward or discount. The text is in white and teal, providing information in both French and English.



ÉCOCENTRES
BROME-MISSISQUOI

bmvert.ca

Écocentre régional de Cowansville
situé au 2500, rang St-Joseph

ouvert toute l'année à partir du 1er juin,
du LUNDI au SAMEDI, selon l'horaire.

IMPORTANT

Écocentres locaux des villes de Bromont, Bedford,
Farnham, Lac-Brome et Sutton
sont fermés en juin et juillet

Mesures de protection en place
consultez le bmvert.ca

Gratuit pour les résidents de la MRC Brome-Missisquoi
Compost disponible gratuitement sur place

Lun	7h30 - 16h30
Mar	7h30 - 16h30
Mer	7h30 - 16h30
Jeu	7h30 - 16h30
Vend	7h30 - 16h30*
Sam	8h00 - 16h00*

* Vendredi: fermé de 12 h à 13 h
* Samedi: fermé de 12 h à 12 h 30

Fermés les dimanches
et les jours fériés



ÉCOCENTRES
BROME-MISSISQUOI

bmvert.ca

Regional EcoCenter in Cowansville
located at 2500, St-Joseph Road

open year round starting June 1st
from MONDAY to SATURDAY, according to the schedule.

IMPORTANT

Local ecocenters of Bromont, Bedford,
Farnham, Lac-Brome and Sutton
are closed in June and July.

Respect protection measures in place
visit the bmvert.ca

Free for all MRC Brome-Missisquoi residents
Compost available for free on site

Mon	7:30 AM-4:30 PM
Tue	7:30 AM-4:30 PM
Wed	7:30 AM-4:30 PM
Thu	7:30 AM-4:30 PM
Fri	7:30 AM-4:30 PM*
Sat	8:00 AM-4:00 PM*

* Friday: closed from 12 PM to 1 PM
* Saturday: closed from 12 PM to 12:30 PM

Closed on Sundays
and Holidays



ÉCOCENTRES
BROME-MISSISQUOI

**ÉCOCENTRE RÉGIONAL DE
COWANSVILLE
OUVERT**

Lundi au Jeudi 7h30-16h30
Vendredi 7h30-12h et 13h-16h30
Samedi 8h-12h et 12h30-16h
Dimanche Fermé

*fermé le 24 juin et 1er juillet

IMPORTANT

- Gratuit pour les résidents de la MRC Brome-Missisquoi
- Mesures de protection en place
- Compost disponible
- Peu d'attente

BMVERT.CA



ÉCOCENTRES
BROME-MISSISQUOI

**COWANSVILLE'S REGIONAL
ECOCENTER OPEN**

Monday to Thursday 7:30 AM-4:30 PM
Friday 7:30 AM-12 PM & 1 PM-4:30 PM
Saturday 8 AM-12 PM & 12:30 PM-4 PM
Sunday Closed

*Closed June 24th & July 1st

IMPORTANT

- Free for Brome-Missisquoi residents
- Sanitary COVID measures to be respected on site
- Compost available
- Fast access

BMVERT.CA



La
RAGE,
c'est
MORTEL!



RABIES
is
DEADLY!



Signalez-nous la présence d'animaux suspects!

Vous pouvez contribuer à la surveillance de la rage du raton laveur en **signalant la présence de tout raton laveur, mouffette ou renard** trouvé mort ou qui semble malade, paralysé, désorienté ou anormalement agressif.

La rage est une maladie incurable et mortelle qui peut se transmettre d'un animal infecté à l'humain. La surveillance de cette maladie est donc essentielle pour éviter sa propagation au Québec.

Signalez la présence d'animaux suspects en toute saison au 1 877 346-6763, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 ou en tout temps au Quebec.ca/rageduratonlaveur.

Votre gouvernement

Québec

Report suspect animals!

You can help with surveillance **by reporting any raccoon, skunk or fox** that is found dead or appears to be sick, paralyzed, disoriented or unusually aggressive.

Rabies is a fatal, incurable disease that can be transmitted to humans by infected animals. Surveillance is therefore vital to ensure that the disease does not spread to Québec.

To report the presence of a suspect animal, regardless of the season, call 1-877-346-6763, Monday to Friday from 8:30 a.m. to 4:30 p.m., or send an email at any time to Quebec.ca/raccoonrabies.

Votre gouvernement

Québec

ENVIRONNEMENT / ENVIRONMENT

- Un billet de courtoisie sera délivré pour les bacs non remplacés le lendemain d'une collecte;
- Des vérifications sommaires des bacs seront effectuées de façon aléatoire afin d'éviter l'envoi de matières refusées au compostage ou au recyclage.
- A courtesy ticket will be issued for the bins not replaced the day after a collection;
- Summary checks of the bins will be carried out randomly to avoid the sending of materials refused for composting or recycling.



FERMETURE DE L'HÔTEL DE VILLE / CLOSING OF THE TOWN HALL

- Fête nationale : 24 juin
- Fête du Canada : 3 juillet
- Vacances estivales : 20 au 31 juillet inclusivement

Le **Service de transport collectif et adapté** de la MRC Brome-Missisquoi s'adapte à la **crise du COVID-19** comme suit :



- > Le service est offert seulement pour les **transports essentiels** : travail, rendez-vous médical qu'en cas d'absolue nécessité, pharmacie, épicerie.
- > Le service est **offert gratuitement** jusqu'au 30 juin.
- > La personne qui demande un transport devra répondre à un **bref questionnaire** pour déterminer si elle présente des **risques de contamination**.
- > Si la personne présente des **symptômes de la COVID-19** (toux, fièvre, difficultés respiratoires), un **taxi désigné** pourrait l'emmener de son domicile **vers un lieu autorisé par la Direction régionale de santé publique**.

CONDITIONS DANS LESQUELLES S'EFFECTUERA LE TRANSPORT

- > Les véhicules désignés seront munis d'un **séparateur physique entre le chauffeur et le passager**. Une cloison en plexiglas séparera le chauffeur du passager.
- > La règle de **distanciation sociale** sera respectée à bord des véhicules.
- > Le passager devra fournir lui-même un masque chirurgical ou à défaut **se couvrir la région du nez et de la bouche** avec une écharpe ou tout autre accessoire faisant office de barrière physique.

CAS D'EXEPTION

Si le **passager n'est pas autonome**, même avec un aidant naturel adéquatement protégé, celui-ci ne peut pas prendre le taxi désigné. Selon la gravité de son état de santé, la personne peut choisir de faire appel à une ambulance. Les personnes peuvent se référer à la page 23 de l'outil d'aide à la décision tiré du Guide autosoins – COVID-19 pour prendre une décision éclairée. **CONSULTER >**

Si le **passager a besoin d'une aide à la mobilité**, cette aide ne doit pas nécessiter l'intervention du chauffeur. Le chauffeur ne doit pas avoir de contact physique direct avec le passager, par exemple pour fixer un fauteuil roulant lors du transport. Si la personne a effectivement besoin de l'intervention du chauffeur pendant son transport, elle ne pourra pas utiliser le taxi désigné et devra plutôt contacter un intervenant du soutien à domicile qui pourra suivre son état de santé et possiblement la prioriser pour un dépistage à domicile ou dans son milieu.

Tél. : [450 263-7010](tel:4502637010) / [1 866 890-5242](tel:18668905242) (sans frais) – SVP laissez un message.

Courriel : transport@mrcbm.qc.ca



Adapté du document Recommandations intérimaires concernant les chauffeurs dans l'industrie du taxi et covoiturage, tel LIBER ou Centre d'action bénévole/transaart (CAR) de L'INSPQ.

The public transit and paratransit service of the MRC has been adapted to the COVID-19 crisis as follows:



- > The service is offered only for **essential transit**:
Work, medical appointments that are absolutely necessary, pharmacy, groceries.
- > The service is **offered without charge** until June 30th.
- > The person requesting the service will have to answer a **brief questionnaire** in order to evaluate **their risk of contamination**.
- > If the person has **symptoms of COVID-19** (cough, fever, difficulty breathing), a **designated taxi** may take them **from their home to a location authorised by the Regional Public Health Direction**.

CONDITIONS WHEREBY THE SERVICE WILL BE OFFERED

- > Designated vehicles will have a **physical barrier between the driver and passenger**.
A Plexiglas divider will separate the driver from the passenger.
- > **Social distancing** rules will be respected aboard vehicles.
- > The passenger must provide a surgical mask or **cover their mouth and nose** with a scarf or other physical barrier.

EXCEPTIONS

If the passenger is not autonomous, even with an adequately protected caregiver, this person cannot board the designated taxi. According to the severity of the person's health condition, they may choose to contact an ambulance. Please refer to the Decision Fact Sheet on page 23 of the Self-Care Guide – COVID-19. **CONSULT >**

If the passenger requires assistance for their mobility, this assistance must not require the intervention of the driver. The driver must not have physical contact with the passenger, for example to attach a wheelchair in the transport vehicle. If the passenger requires the intervention of the driver during their transport, they mustn't use the designated taxi and should contact their caseworker from Homecare Services who will assess their health condition and perhaps be prioritised for screening in their home or care facility.

Tel.: [450 263-7010](tel:4502637010) / [1 866 890-5242](tel:18668905242) (toll free) – Please leave a message

Email: transport@mrcbm.qc.ca



Adapted from the document Recommandations intermédiaires concernant les chauffeurs dans l'industrie du taxi et covoiturage, tel LBÉR ou Centre d'action bénévole/transport (CAB) from the INSPQ.

Aide à la décision

Si vous avez des symptômes de la COVID-19

Suivez les indications décrites dans ce tableau pour vous aider à prendre la meilleure décision pour vous et pour vos proches. En tout temps, appliquez les mesures d'hygiène et de prévention pour éviter la contamination :

- lavez-vous les mains souvent;
- tousssez ou éternuez dans le pli de votre coude, le haut de votre bras ou dans un mouchoir de papier plutôt que dans vos mains;
- nettoyez votre environnement.

Situation pour un adulte ou un enfant

Je fais de la fièvre (température ≥ 38 °C ou 100,4 °F ou $\geq 37,8$ °C ou 100,0 °F pour les personnes âgées) ou j'ai des symptômes parmi les suivants :

- apparition ou aggravation d'une toux;
- difficultés respiratoires;
- fatigue extrême;
- perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût;
- douleur musculaire;
- mal de tête;
- perte d'appétit importante;
- mal de gorge;
- diarrhée.

Je suis une personne âgée qui présente des symptômes gériatriques (perte d'autonomie, chute, confusion nouvelle, agitation ou ralentissement, perte d'appétit, fatigue extrême, etc.).

DÉCISION

Je reste à la maison et j'appelle ou mon proche appelle la ligne info coronavirus 1 877 644-4545.

Je suis les indications que l'on me donne.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Centre de relations avec la clientèle de Services Québec

Ligne info coronavirus

1 877 644-4545 (sans frais)

Personnes sourdes ou malentendantes

1 800 361-9596 (sans frais)

Numéros importants :

Votre pharmacien :

Votre médecin :

Votre CLSC :

20-210-60FA

Situation pour un adulte ou un enfant

Je fais plus de 38 °C (100,4 °F) de fièvre et je suis dans l'une des situations suivantes :

- difficulté à respirer qui persiste ou qui augmente;
- lèvres bleues;
- difficulté à bouger;
- fièvre chez un bébé de moins de 3 mois (voir page 13);
- somnolence, confusion, désorientation ou difficulté à rester éveillé;
- absence d'urine depuis 12 heures.

DÉCISION

Je me rends sans attendre à l'urgence.

Si j'ai besoin d'aide, j'appelle le 911.

Soyez bien informé. Consultez le site Web Quebec.ca/coronavirus pour connaître l'actualité.

Decision Fact Sheet

If you have COVID-19 symptoms

Follow the instructions on this poster to help you take the optimal decision for you and your close friends and family. Always use proper hygienic and preventive measures to avoid contamination.

- Wash your hands frequently
- Cough or sneeze into the crook of your elbow, onto your upper arm or into a paper facial tissue, not your hands
- Keep your environment clean

Adults & children
 No fever (less than 38 °C/100.4 °F) but the following symptoms:

- Sore throat
- Sniffles
- Blocked nose
- Cough

DECISION
I probably have a cold and need to rest.

GENERAL INFORMATION
Service Québec
Coronavirus hotline
 1-877-644-4545 (toll free)

Adults at risk of severe respiratory symptoms

- I have a fever higher than 38 °C/100.4 °F.
- I am in an at-risk category for severe respiratory complications (senior or person with chronic cardiac and/or pulmonary problems, immune deficiency or diabetes).

DECISION
I stay at home and call the 1-877-644-4545 coronavirus hotline.
Between 8 a.m. and 8 p.m.*

Deaf or hard-of-hearing persons
 1-800-361-9596 (toll free)

Adults
 I have a fever and/or some of the following symptoms:

- Sudden loss of sense of smell without nasal congestion, with or without loss of taste
- Cough
- Difficulty breathing
- Extreme fatigue

Follow instructions.

Important phone numbers:
 Your pharmacist:

 Your doctor:

I am an elderly person with geriatric symptoms (loss of autonomy, falling, confusion onset, agitation or sluggishness, loss of appetite, extreme fatigue, etc.).

* Opening hours are subject to change.

Your CLSC:

Adults or children
 I have a fever higher than 38 °C/100.4 °F and one or more of the following:

- Persistent and/or increasing difficulty in breathing
- Blue lips
- Difficulty moving
- Fever (baby less than three months of age)
- Somnolence, confusion, disorientation, difficulty staying awake
- No urine for 12 hours

DECISION
Go to the emergency room immediately.
If help is needed, call 911.

Keep informed.
 The [Québec.ca/coronavirus](https://www.quebec.ca/coronavirus) website has up-to-date news.



UNE PISCINE SÉCURITAIRE POUR UNE BAIGNADE PARFAITE ASSUREZ-VOUS QUE VOTRE PISCINE SOIT INACCESSIBLE EN TOUT TEMPS.

Il suffit de quelques secondes pour qu'un enfant s'esquive dans la cour arrière et accède à la piscine sans que personne ne s'en rende compte. Rendre sa piscine inaccessible, c'est éviter qu'un enfant y chute accidentellement en votre absence.

1. Clôturez adéquatement votre piscine.

Les clôtures et les barrières sont indispensables. C'est principalement grâce à elles que l'on peut limiter l'accès à la piscine. En plus de bloquer l'accès aux voisins, elles doivent séparer la piscine de la maison.

2. Installez des pentures à ressorts et loquet sur toutes les portes de la clôture.

Il s'agit d'un mécanisme de fermeture automatique souvent composé de pentures à ressorts et d'un loquet.

Il s'agit d'un mécanisme de fermeture automatique souvent composé de pentures à ressorts et d'un loquet.

Pour éviter les oublis, installez des dispositifs de sécurité passifs pour que les portes de votre clôture se referment et se verrouillent automatiquement.

3. Pour les piscines hors terre ou semi-creusées, choisissez une échelle à portière ou barrière à fermeture automatique.

Évitez les échelles qui doivent être retirées après chaque baignade. Installez plutôt une échelle munie d'un dispositif pour se fermer automatiquement. Ce type d'échelle a comme avantage d'être sans



Piscine creusée

Piscine hors-terre

bras d'appui et sans marches, rendant l'accès à la piscine impossible sans la présence d'un adulte.

L'échelle amovible ou escamotable présente un certain risque : l'oubli potentiel de la relever après la baignade. Si vous optez pour ce type d'échelle, assurez-vous qu'elle soit clôturée adéquatement selon les critères de la réglementation provinciale sur la sécurité des piscines résidentielles.

4. Éloignez les objets qui pourraient être utilisés pour grimper près de la piscine.

Installez votre système de filtration ou tout objet (escalier, rocher, bac à fleurs) à plus d'un mètre de la paroi de la piscine et vérifiez régulièrement qu'aucun bac, jouet ou autre objet n'ait été posé par inadvertance près de la piscine ou de la clôture.

www.perfectswimming.com



MUNICIPALITÉ DE
BOLTON-OUEST
MUNICIPALITY OF

Règlement numéro 349-2018 sur les usages conditionnels concernant notamment les résidences de tourisme

5 ÉTAPES À SUIVRE POUR AUTORISER UNE RÉSIDENCE DE TOURISME

1. Dépôt d'une demande complète à la Municipalité avec un paiement de 500\$ non remboursable;
2. Apposer une affiche (ou pancarte), bien en vue, directement à l'emplacement visé par la demande, au moins 15 jours avant la séance du Conseil;
3. Avis public publié à deux endroits différents sur le territoire de la Municipalité, au moins 15 jours avant la séance du Conseil;
4. Transmission de la demande au CCU et analyse par le Comité consultatif d'urbanisme; produire une recommandation pour le Conseil;
5. Décision du Conseil lors de la séance. Toute personne intéressée pourra se faire entendre lors de cette séance.

By-law number 349-2019 on conditional uses, particularly for tourist residence

5 STEPS TO AUTHORIZE A TOURIST RESIDENCE

1. Filing a complete application to the Municipality with a payment of 500\$ non refundable;
2. Install a sign placed in full view on the site to which the application relates, not later than 15 days before the sitting of the Council;
3. Public notice in two different areas in the Municipality, not later than 15 days before the sitting of the Council;
4. Transmission to the PAC and analyses by the Planning Advisory Committee; recommendation by the PAC;
5. Decision of the Council during the sitting. Anyone interested by the application may be heard during this sitting.

Municipalité de Bolton-Ouest

Calendrier Cartes Formulaires Infolettre **Répertoires** Règlements Rôle en ligne EN FR

ACCUEIL ACTIVITÉS ET LOISIRS ENVIRONNEMENT SERVICES URBANISME NOUS JOINDRE

Les répertoires

Répertoire MRC

Répertoire Bolton-Ouest

Municipality of West Bolton

By-laws Calendar **Directories** Forms Maps Newsletter Online Roll EN FR

HOMEPAGE ACTIVITIES AND LEISURE ENVIRONMENT SERVICES URBANISM CONTACT US

Directories

MRC directory

West Bolton Directory

JANVIER / JANUARY

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5		7	8	9	10	11
12		14	15	16	17	18
19		21	22	23	24	25
26		28	29	30	31	

FÉVRIER / FEBRUARY

D	L	M	M	J	V	S
						1
2		4	5	6	7	8
9		11	12	13	14	15
16		18	19	20	21	22
23		25	26	27	28	29

MARS / MARCH

D	L	M	M	J	V	S
1		3	4	5	6	7
8		10	11	12	13	14
15		17	18	19	20	21
22		24	25	26	27	28
29		31				

AVRIL / APRIL

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5		7	8	9	10	11
12	13		15	16	17	18
19		21	22	23	24	25
26		28	29	30		

MAI / MAY

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3		5	6	7	8	9
10		12	13	14	15	16
17	18		20	21	22	23
24 31		26	27	28	29	30

JUIN / JUNE

D	L	M	M	J	V	S
		2	3	4	5	6
7		9	10	11	12	13
14			17	18	19	20
21		23	24	25	26	27
28		30				

JUILLET / JULY

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5		7	8	9	10	11
12			15	16	17	18
19		21	22	23	24	25
26		28	29	30	31	

AOÛT / AUGUST

D	L	M	M	J	V	S
2		4	5	6	7	1 8
9			12	13	14	15
16		18	19	20	21	22
23		25	26	27	28	29
30						

SEPTEMBRE / SEPTEMBER

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7		9	10	11	12
13		15	16	17	18	19
20		22	23	24	25	26
27		29	30			

OCTOBRE / OCTOBER

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4		6	7	8	9	10
11	12		14	15	16	17
18		20	21	22	23	24
25		27	28	29	30	31

NOVEMBRE / NOVEMBER

D	L	M	M	J	V	S
1		3	4	5	6	7
8		10	11	12	13	14
15		17	18	19	20	21
22		24	25	26	27	28
29						

DÉCEMBRE / DECEMBER

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6		8	9	10	11	12
13		15	16	17	18	19
20		22	23	24	25	26
27		29	30	31		

LÉGENDE / LEGEND

Recyclage / Recycling

Ordures / Garbage

Matières organiques / Organic matters

Fête des voisins / Neighbours' Day
ANNULÉ POUR 2020 / CANCELED FOR 2020

Séances du Conseil / Council Meetings

À noter que les collectes des encombrants se feront le 25 mai et le 28 septembre 2020

Please note that the collection of large items will be on May 25th and September 28th 2020